



« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons... »

# CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française  
et de leur Amis

Fondateurs : Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège : 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan - Téléphone : 06 10 98 84 15

E-mail : anffmrfa@gmail.com

Site internet : www.familles-de-fusilles.com

N° 268 -1<sup>e</sup> trimestre - 31 Mars 2018

## Les Jours Heureux

Ce mois-ci, nous célébrons le 75<sup>e</sup> anniversaire du Programme du Conseil National de la Résistance adopté le 15 mars 1944. Ce texte encore d'actualité est l'expression de l'ensemble des composants du comité ; 8 mouvements de Résistance, la CGT, la CFTC, 6 partis allant des communistes à la droite républicaine. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas l'oeuvre des seuls communistes, même si c'est Pierre Villon qui en assurait la rédaction et que sa base de discussion était le programme du Front National. C'est une oeuvre de synthèse qui prend en compte les programmes élaborés par les organisations résistantes : Comité d'Action Socialiste (janvier 1943), CGT réunifiée (septembre 1943), rapport Courtin (automne 43), rapport Laffont au CFLN (juillet 1943). Sa rédaction par Georges Bidault, Louis Saillant, Pascal Copeau, Maxime Blocq-Massard, Pierre Villon représentants délégués de pratiquement tous les membres du CNR a été remaniée plusieurs fois avant son adoption. C'est une oeuvre de compromis ce qui explique parfois une rédaction pouvant être interprétée de différentes manières et par des oublis volontaires incompréhensibles comme le vote des femmes suite à l'opposition farouche des radicaux. Le programme comporte deux parties : un plan d'action immédiate consacré à la lutte de la Résistance et à la Libération, et un ensemble de mesures à appliquer après la Libération. Ce sont ces mesures qui constituent le « socle social » de la société de l'après-guerre (nationalisations, sécurité sociale, organisation du travail...). Mesures qui ont été mises en place dans les années d'après-guerre, notamment par le gouvernement du général de Gaulle avec l'appui des 3 partis qui se réclament du programme du CNR : communiste, socialiste, MRP. Ces trois partis capitalisent alors 75% des voix aux élections. Le CNR encore en activité veille à son application. Après 1947, la « guerre froide » s'installe. Les opposants au programme du CNR relèvent la tête. C'est le début de son « détricotage » qui se poursuit encore aujourd'hui. Pourtant, il a encore permis de surmonter pour les plus faibles la crise de 2008. nos objectifs sont encore naturellement de soutenir ce programme, notamment sur ses valeurs.

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

## SOMMAIRE

### Éditorial, p. 1

- Les Jours heureux

### Vie de l'association, p. 2

- Retour sur l'AG 2019  
- Calendrier  
- Sommaire N°267

### Commémorations, p. 4

- Hommage aux fusillés  
de décembre 1941

### Colloque 2019, p.5

- Retour sur notre  
colloque du 14 décembre  
2018

### Histoire, p. 10

- Les fusillés du XII<sup>e</sup> arrdt

### Disparition, p.11

- Claude Dubois

### Vie pratique, p. 12

- Le Concours national  
de la Résistance et  
de la Déportation

## ANFFMRF-A

9 rue Amédée Picard  
94230 CACHAN

Téléphone  
06 10 98 84 15

### Facebook

@FusillesResistance

### Site internet

www.familles-de-fusilles.com

N' hésitez pas à nous faire  
parvenir votre adresse mail à  
anffmrfa@gmail.com

## Nouvelles de l'association

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANFFMRFA SAMEDI 2 FEVRIER 2019

Les principaux points discutés au cours de cette Assemblée Générale :

#### Rappel des décès signalés à l'association

: Victor Beauvois, Alice Crotti, Jean Delarue, Colette Carcedo et Claude Dubois

#### Adhésions. Un point général sera fait en 2019.

En ce début d'année, il y a trois nouveaux adhérents : Guy et Emmanuelle Friedmann, petits-enfants de Bernard Friedmann, fusillé à Caen le 15 décembre 1941 et Brigitte Bosc-Velay, maire adjoint du 12<sup>e</sup>. L'année en cours a également été marquée par la venue de Jacques David, (parent fusillé à Bordelongue) qui s'engage dans le bureau.

**Le compte rendu financier** et le budget 2019 : le déficit 2018 est de 600€. C'est une embellie pour la situation financière. Il faut remercier l'ensemble des adhérents et les financeurs des collectivités publiques ainsi que nos 2 principaux donateurs. Malgré cette amélioration, il faut encore être très vigilant sur les finances, d'autant plus qu'en avril 2020 nous perdrons une source importante de financement.

Le **déménagement** a eu lieu et on est maintenant installé à la Maison des associations de Cachan, 9 rue Amédée Picard 94230 Cachan. Pour 2019, il nous reste à déménager quelques meubles restés rue de Jouy avec l'accord de l'AFMA que nous remercions ainsi que la municipalité de Cachan pour son hospitalité.

Les **activités en 2018** : inauguration d'une plaque à la mémoire de René Perrottet, mort en déportation, pour la Journée Nationale de la Résistance le 26 mai, cérémonie au cimetière parisien d'Ivry le 13 octobre, colloque à l'auditorium de la Ville de Paris le 14 décembre sur les thèmes du Conseil National de la Résistance, des Comités Départementaux et locaux de la Libération, hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (exposition, dévoilement d'une plaque rue Traversière, cérémonie patriotique au monument aux morts et allocutions dans la mairie). Elles se sont bien passées et ont fait

l'objet de compte-rendu dans notre journal *Châteaubriant*. Ces activités sont reconduites en 2019 en tenant compte des observations de 2018.

**Journal Châteaubriant** ; Les 4 numéros sont parus, 2 imprimés et 2 informatisés, compte-tenu de nos moyens financiers. L'objectif reste naturellement de revenir le plus rapidement possible à l'impression des 4 numéros.

**Suivi des motions de 2018.** La motion pour que les fusillés étrangers puissent bénéficier de la mention Mort Pour la France n'a pas eu de suite favorable au niveau des pouvoirs publics. L'association s'adressera directement au chef de l'Etat en 2019. La motion sur l'extension des pensions à tous ceux qui doivent en bénéficier reprise dans les objectifs de l'UFAC n'a pas non plus reçu de réponse. Elle est renouvelée.

**Conseil d'Administration-Bureau.** Après la consolidation financière en bonne voie, il faut renforcer son activité, notamment en élargissant le conseil d'Administration-Bureau. En plus du conseil actuel que nous réexaminerons à l'Assemblée générale de 2020, entrent au conseil : Frédéric Blanc-Sampaix, Christian Bombaron, Yasmine Cajon (porte-drapeau pour la région parisienne), Jacques David, Renée Thouanel, Jean-Pierre Raynaud, Ces nouveaux arrivants devraient permettre d'alléger le travail des actifs actuellement pas assez nombreux..

**Outils informatiques.** Jacques David présente les outils de l'association : site ([www.familles-de-fusilles.com](http://www.familles-de-fusilles.com)), boîte aux lettres ([anffmrfa@gmail.com](mailto:anffmrfa@gmail.com)) ainsi qu'un blog qu'il vient de créer pour l'association. Il faut continuer à récolter les adresses informatiques de nos adhérents nécessaire pour les envois. Un prochain bureau discutera de l'ensemble de ces outils

**UFAC** : Hubert Deroche (excusé) a fait part par écrit de son activité.

**Activités des comités de province** : en plus de l'activité nationale décrite à cette Assemblée générale, les activités de Bordeaux (Souge), Savoie, Pas-de-Calais sont rapportées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BUREAU DE L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES FAMILLES DE FUSILLES  
ET MASSACRES DE LA RESISTANCE  
FRANCAISE ET DE LEURS AMI(E)S  
(ANFFMRFA)**

Présidente d'Honneur  
Jacqueline OLLIVIER-TIMBAUD (décédée)

Membres d'Honneur  
Germaine BONNAFON ( décédée), Sylvaine  
GALEA, Jean René MELLIER (décédé),  
Suzanne PLISSON, Camille SENON, Hélène  
BIERET, Jacques CARCEDO , Michel BOUET,  
Michèle GAUTIER

Président Jean DARRACQ

Secrétaire Général Franck JOURNEL

Trésorier Laurent VEDY

Trésorière adjointe : Dominique CARTON

Autres membres du bureau :  
Denise BAILLY-MICHELS, Daniel BECK,  
Fédéric BLANC-SAMPAIX (1), Madeleine  
CHARITAS-WAROCQUIER, Robert  
CREANGE, Jacques DAVID, Hubert  
DEROCHE, Georges DUFFAU-EPSTEIN,  
Jacqueline NEPLAZ-BOUVET, Jean-Pierre  
RAYNAUD, Naftati SKROBEK, Claudette  
SORNIN, Renée THOUANEL

**JOURNAL CHATEAUBRIANT**

Directrice de Publication : Denise BAILLY-  
MICHELS

Comité de lecture ; Denise BAILLY-MICHELS,  
Hélène BIERET, Jean DARRACQ, Georges  
DUFFAU-EPSTEIN, Michèle VIGNACQ

**COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER**

Présidente Claudine COIFFARD-MILLOT  
membres ; André DEROCHE, Arlette REBIERE,  
Christian BOMBARON

**PORTE DRAPEAU**

Titulaire : Claude SORNIN  
Suppléante ; Katy GIRAUD  
suppléante (Paris) Yasmine CAJON

(1) Les noms soulignés sont ceux des nouveaux  
membres du Bureau

**CALENDRIER 2019**

Dimanche 19 mai : Voves  
Samedi 25 mai : Mont Valérien  
Lundi 27 mai : Journée Nationale de la  
Résistance  
Dimanche 9 juin : Tulle  
Lundi 10 juin : Oradour/Glane  
Dimanche 16 juin : Beaucoudray  
Samedi et Dimanche 22-23 juin : Rouillé-  
Vaugeton  
Dimanche 18 août : cascade du Bois de Boulogne  
Dimanche 25 août : Maillé  
Dimanche 25 août : libération de Paris  
Dimanche 1<sup>er</sup> septembre : citadelle de Calais  
Samedi 5 octobre : Aincourt  
Samedi 5 octobre : le Ruchard  
Samedi 12 octobre : cimetière d'Ivry (ANFFRMA)  
Samedi 12 octobre : Montreuil  
Samedi et dimanche 19-20 octobre :  
Châteaubriant  
Dimanche 27 octobre : Souge  
Vendredi 13 décembre : colloque à l'Hotel de  
Ville de Paris  
Samedi 14 décembre : hommage aux fusillés du  
15 décembre 1941

**RAPPEL**

Le numéro 267 de décembre 2018 de notre  
journal *Châteaubriant* est paru sous forme  
numérisée sur notre site [www.familles-de-  
fusilles.com](http://www.familles-de-fusilles.com)

Sommaire :

Editorial : d'une commémoration à l'autre  
Nouvelles de l'association : réunion du bureau  
du 22 novembre 2018, réponse de l'Onac-Vg  
à notre lettre concernant la mention « Mort  
pour la France » et les indemnités, Assemblée  
générale de Ami(e)s du musée de la Résistance  
Nationale, Assemblée générale du dictionnaire  
Maitron,

Commémorations : remise des archives  
de Georges DUROU, aux Archives  
Départementales de la Gironde, cérémonies  
de Souge, Chateaubriant, Ivry, Congis, Le  
Ruchard, citadelle d'Arras, plaque en mémoire  
de Joseph EPSTEIN

Histoire : Noël 1943 : un message du général  
de GAULLE aux familles de fusillés, Claude  
Léon Bernard WAROCQUIER,

Page pratique : Nos outils informatiques

## Les cérémonies d'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Trois actions, le samedi 15 décembre 2018, ont marqué l'hommage aux fusillés : l'inauguration d'une plaque en souvenir des 3 fusillés de la rue Traversière, la présentation de notre exposition à la mairie, la cérémonie patriotique au monument aux morts et à la mairie.



L'exposition sur les otages de notre association est resté visible pendant 15 jours dans la mairie du 12<sup>e</sup>. Sa localisation devant la salle des mariages a permis sa consultation par de nombreux habitants.

L'inauguration de la plaque du 35 rue Traversière en hommage aux trois fusillés de la rue : Raymond BALLETT, Octave LAMAND, Hermann SCHIPKE (voir leur biographies p. 10) en présence de Mme Brigitte VELAY-BOSC maire adjoint à la mémoire du 12<sup>e</sup> arrondissement représentant Mme Catherine BARATTI-ELBAZ maire du 12<sup>e</sup>, Mme Colette KOEBERLE maire-adjoint de Vigneux-sur-Seine (91) accompagnée de représentants de l'ARAC et de Nicolas BONNET, Président du groupe communiste du conseil municipal de Paris. M. Daniel MERIC du Comité d'Entente des anciens combattants de la RATP a rappelé la vie de Raymond BALLETT et Mme Brigitte VELAY-BOSC est intervenue pour la municipalité du 12<sup>e</sup>. Au delà de cette pose de plaque, il convient de signaler que c'est l'aboutissement de plusieurs années de démarches du fait du refus de propriétaires d'immeubles de la rue Traversière. Pour contourner ces refus rendant impossible la pose de plaque commémorative, les services compétents de la ville de Paris ont posé la

plaque sur un immeuble HLM. Il faut aussi signaler la difficulté de trouver les familles des martyrs en ce qui concerne Raymond BALLETT et de faire participer la famille connue de Octave LAMAND habitant le Havre. En revanche, un neveu de Hermann SCHIPKE retrouvé à notre demande par le Mémorial de la Shoah a pu être présent. A noter également que, contrairement aux indications de la plaque, Hermann SCHIPKE était domicilié au 38 de la rue Traversière et non au 58. Une mauvaise transcription de son adresse dans des documents administratifs a provoqué cette erreur. Ces quelques remarques complémentaires montrent les obstacles inhérents à la propriété privée des immeubles pour rendre hommage à nos martyrs, la possibilité de retrouver encore des parents et aussi les erreurs de transcriptions dans les documents administratifs.

Pour cette cérémonie patriotique au monument aux morts du 12<sup>e</sup>, de nombreux drapeaux étaient présents, accompagnés par le Souvenir Français en plus des drapeaux habituels de nos associations. Jacques WENING, cousin de Hermann SCHIPKE est intervenu pour rappeler sa mémoire ainsi que Mme VELAY-BOSC pour la municipalité et Nicolas BONNET, Président du groupe communiste du conseil municipal de Paris. Jean DARRACQ au nom de notre association a d'abord remercié l'ensemble des aides, notamment de la municipalité du 12<sup>e</sup> qui a permis cet hommage ainsi que la Ville de Paris pour la plaque de la rue Traversière. Il a rappelé la mémoire d'Octave LAMAND et Joseph FRIDMAN fusillés le 15 décembre 1941 et souligné que Hermann SCHIPKE et Joseph FRIDMAN n'ont pas obtenu la mention Mort pour la France. Ils sont considérés par l'administration comme « étrangers » alors que la plupart des fusillés du 15 décembre Résistants français de souche ou étrangers naturalisés ont obtenu cette mention.

C'est pour notre association une anomalie et nous poursuivrons les démarches pour la supprimer.

## Colloque du vendredi 14 décembre 2018 Le Conseil National de la Résistance (CNR) Les Comités de Libération (CDL, CCL, CLL)



**A l'image du « passeur de mémoire » dont parle l'historien britannique Eric Hobsbawm, ce colloque rend hommage aux massacrés, aux déportés et aux fusillés, à tous ceux qui finalement n'ont jamais vu la Libération alors qu'elle est aussi leur oeuvre, notamment à Raymond BALLET, Octave LAMAND, Hermann SHIPKE, 3 fusillés de la rue Traversière à Paris 12<sup>e</sup>, objets d'une plaque posée pour cet hommage aux fusillés du 15 décembre 1941.**

### LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE

*Mise en place et objectifs : les acteurs connus et inconnus de la Résistance par Claude PENNETIER chercheur au CNRS, Centre d'Histoire sociale du 20<sup>e</sup> siècle, directeur du dictionnaire Maitron*

Le colloque permet de mettre en lumière un aspect important de la Résistance et de sa structuration en vue de la prise du contrôle des pouvoirs à la Libération, que ce soit au niveau national avec le Comité National de la Résistance (CNR), au niveau départemental

avec les Comités Départementaux de Libération (CDL) et dans les communes avec les Comités Locaux de libération (CLL). L'administration de la France, de l'État, des départements, de communes n'est pas envisagée que par la Résistante intérieure. La France libre y travaille intensément avec un triple objectif : éviter que les alliés ne prennent le contrôle de l'administration dans les territoires libérés, empêcher une aventure politique, révolutionnaire ou autoritaire, ou même un retour pur et simple des anciens pouvoirs et permettre un retour rapide à l'autorité de l'État, au redémarrage de l'économie et à la mobilisation des énergies intellectuelles, culturelles, économiques. La Délégation générale comme le Conseil national de la Résistance sont des institutions politiques exceptionnelles dans les pays occupés par les nazis. L'idée d'une instance politique centralisée de la Résistance s'impose après le débarquement américain à Alger de novembre 1942. On admet que, pour être reconnu par les alliés, il faut que cette direction politique inclue les mouvements de résistances, mais aussi les partis politiques qui s'étaient tenus à l'écart de la collaboration et les confédérations syndicales



qui étaient d'ailleurs interdites. Il y a une grande diversité politique parmi ces représentants de la Résistance. C'est un miracle que ce château de cartes ait pu se dresser et tenir dans la tourmente. Tout cela se joue bien sûr dans la clandestinité avec des contacts directs rares et dangereux. Une des grandes forces de la Résistance est la mobilité des lignes, l'évolution rapide des individus même s'il reste quelques invariants. En constituant une option sociale, la Résistance a permis à des citoyens différents de se côtoyer. Malgré la répression qui la touche, le CNR aura été moins décimé que les CDL, sans doute mieux organisé et protégé. Avec la Libération de Paris, le CNR laisse au premier plan le Gouvernement provisoire. Il garde une fonction symbolique et programmatique entretenue notamment par son aile gauche.

*Un regard sur le programme du CNR : les nationalisations par François DUTEIL, Institut d'Histoire Sociale CGT*

On propose un éclairage sur le programme tout en rappelant son caractère profondément novateur et social. Le propos est essentiellement articulé autour du secteur de l'énergie. Il est utile de revenir sur cette disposition du programme du CNR que sont les nationalisations au moment où, au nom de la « concurrence libre et non faussée », le processus de déréglementation et de privatisation s'accélère. Revenir sur cet aspect du programme du CNR, c'est à la fois

revenir sur un héritage et en même temps un projet, tant la vision du CNR est d'une grande modernité. Rappelons qu'un des buts à atteindre, au travers des mesures à appliquer dès la Libération du territoire, était « de défendre l'indépendance politique et économique de la Nation » et que pour ce faire, il fallait notamment instaurer : « une véritable démocratie économique et sociale, une organisation rationnelle de l'économie, l'intensification de la

production nationale, le retour à la Nation des sources d'énergie ». Avec la mise en oeuvre du programme du CNR, on arrive au terme de dix années (1936-1946) qui modifient en profondeur et durablement des grands fondements sociaux et politiques de la société française. Le Front Populaire (1936) accélère les évolutions en gestation, installe des politiques sociales et des droits novateurs. Il contribue à modifier la perception de l'horizon de la vie des travailleurs. Dès 1937, la Fédération de l'Éclairage et des Forces Motrices avance deux revendications majeures : l'obtention d'un Statut national et la nationalisation des Industries Électrique et Gazière. Le gaz et surtout l'électricité devenant des éléments indispensables à la vie quotidienne, ils ne doivent pas être considérés comme des marchandises. Mais la CGT ne formulait pas des idées très claires sur le concept de nationalisation, son application est retardée. Néanmoins, le programme du CNR va constituer un élément majeur pour faire évoluer et avancer l'idée de nationalisation (nationalisation sanction, nationalisation comme outil régalién, nationalisation démocratique). L'histoire du CNR doit faire une large part aux hommes, comme Louis Saillant, et convie à garder en tête leurs itinéraires et réseaux pour comprendre leurs attitudes. Ainsi, un mois et demi après la Libération, la CGT demande la nationalisation selon le programme du CNR. Le 20 novembre 1945, Lacoste a mis en place une Commission d'études de la nationalisation de

l'industrie électrique. Cette Commission Perrier – du nom de son Président représentant du Ministre – rassemble tout le monde, y compris les représentants des grandes sociétés qu'il s'agit en principe de nationaliser. Est-ce le reniement du programme du CNR ? Pierre le Brun, pour l'UNITEC (dont le CNR), et la CGT expriment leur total désaccord. Finalement, Le 8 avril 1946, la loi de nationalisation est votée. Le 22 juin, le décret sur le Statut du Personnel est promulgué. Près de trois quarts de siècles après, on peut affirmer que cette nationalisation, issue des luttes sociales et du programme du CNR, est tout à la fois héritage et projet. En prenant appui sur les concepts et valeurs de la nationalisation de 1946, en intégrant les exigences nouvelles de démocratie – intervention des Personnels et Citoyens – il est possible d'entrevoir de nouvelles perspectives pour le service public national dans une Europe de coopération. Le service public nationalisé peut permettre d'aller vers une nouvelle civilisation de partage qui soit celle de toute l'humanité.

### **LES COMITES DEPARTEMENTAUX DE LIBERATION (CDL)**

*Le Comité Parisien de la Libération (CPL) par Charles RIONDET, ingénieur de Recherche à l'INRIA, docteur en Histoire, Conseil scientifique du MRN*

Il s'agit de mettre en avant quelques traits du CPL, qui est une entité originale dans les instances de la libération. Elle est le fruit de la synthèse de plusieurs moments complémentaires. On va essayer de montrer comment cette assemblée, qui est une conjonction improbable de personnalités différentes, a tiré son efficacité de ses oppositions. Car c'est bien l'idée que toutes les tendances politiques favorisent la Résistance qui l'a emporté. La réunion d'octobre 1943 consacre un certain équilibre politique des organisations de résistance à Paris. Tous les partis politiques y sont présents. La composition du bureau est essentielle car c'est lui qui va définitivement fixer les rapports de force à Paris. Une des originalités de ce comité est sa longévité et sa stabilité jusqu'à mars 1945. Cette stabilité est liée à ces institutions qui ne bougent pas, à la cohérence des personnes et à la façon dont les

rapports de force vont avoir lieu. Comme chaque mouvement vivait la Résistance d'une manière qui lui était propre, on peut distinguer, parmi les comités locaux, deux types de comportement liés à cette première résistance : les tenants de l'autorité unique des Comités d'une part et les tenants d'un mouvement populaire aiguillonnés par une avant-garde d'autre part. On peut noter qu'au CPL, la recherche du consensus est constante ce qui peut aussi constituer une faiblesse dans l'action. Comme le comité parisien et les comités locaux font tous partie de la coordination, il y a un empilement de légitimité, autrement dit, une coexistence de plusieurs niveaux de décision, chacun ayant des objectifs et des contraintes différentes. Le CPL devient alors quelque peu schizophrène : il est à la fois le supporter de l'insurrection populaire et en même temps le garant d'une continuité de l'autorité de l'État. Finalement, en parlant du CPL, Pierre Andrieu a écrit que l'union des résistants n'est pas un donné mais un produit. L'exemple du CPL montre très bien comment ce produit est en constante production en fonction des différents objectifs et comment cette réinvention permanente, acceptée par tous, est un des facteurs principaux de la réussite de la résistance et de libération de Paris.

*Les Comités départementaux de libération du Centre-Ouest : Limousin, Vendée, Poitou Charentes par Dominique TANTIN, historien, agrégé et docteur en Histoire, Président de l'association pour un Maitron des fusillés*

Les CDL constituent l'échelon intermédiaire entre le CNR fondé en mai 1943 par Jean Moulin et les Comités locaux ; Comités cantonaux (CCL) et Comités locaux (CLL). Les CDL se trouvent en effet placés au cœur des trois enjeux de la restauration du pouvoir de la Libération : Les objectifs du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) créé dans le cadre de la France Libre à Alger, les projets des Alliés d'administrer eux-mêmes la France (Amgot) et l'ambition du PCF qui peuvent varier selon les situations locales. Leurs missions sont de rétablir la légalité républicaine, d'instaurer le plus rapidement possible un État de droit et de contrôler une épuration qui a commencé hors de toute procédure judiciaire.

Et de refonder une république démocratique et sociale, alors qu'une partie des résistants aspire à une véritable révolution. Dans ce contexte, quelle fut l'importance des CDL à la Libération ? Furent-ils les auxiliaires ou les rivaux des autorités préfectorales ? Les réponses que nous apporterons porteront sur des études de cas dans les départements du Centre Ouest, à savoir deux ensembles de départements : ceux du Limousin : Creuse, Corrèze, Haute-Vienne et les 5 départements de la Région administrative de Poitiers : Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Vendée. Dans un premier temps, l'étude des territoires, de la temporalité et des acteurs permet de mieux comprendre quelle fut l'importance des CDL à la Libération et de faire une analyse sociologique et politique des comités (beaucoup d'enseignants au Parti communiste et au Parti socialiste) et politiquement, majoritairement à gauche même s'il y a aussi des personnalités plus conservatrices). Dans un second temps, l'étude de l'activité des CDL et leurs relations avec les préfets et les Commissaires de la République (CR) permet de souligner un consensus dominant dans 6 départements sur 8 (force de proposition et d'impulsion) mais aussi de prendre conscience des situations tendues en Corrèze et surtout en Haute-Vienne. Finalement, dans le Centre Ouest, deux cas de figure dans l'action des CDL : une situation largement majoritaire (6 départements sur 8) de rapports consensuels des CDL avec les préfets/CR collaboration par subordination CDL ou partenariat, en Poitou Charentes et en Creuse, qui se distingue ainsi du reste du Limousin. Deux départements, la Corrèze et surtout la Haute-Vienne, où la tension et les conflits résultent de la combinaison d'une guerre et d'une sortie de guerre particulièrement atroces, d'un fort clivage politique entre communistes et anticommunistes, et du choc de fortes personnalités régionales et nationales. Cela dit, partout, l'autorité de l'État est rétablie fin 1944. Respectueux de la démocratie représentative, les CDL, quelle que soit leur majorité, s'effacent après les premières élections d'assemblées locales en 1945.

*Le Comité Départemental de l'Yonne, Résistance et pouvoir à la Libération par Joël DROGLAND, historien, coordinateur du*

*Cédérom sur la Résistance dans l'Yonne (AERI-ARORY), Vice-Président de l'association pour la recherche sur l'occupation et la Résistance dans l'Yonne (ARORY)*

La Résistance a été très active dans l'Yonne, département rural, boisé, assez proche de Paris et traversé par d'importants axes de communication routiers, ferroviaires et fluviaux. De nombreux mouvements et réseaux y furent implantés et à peu près toutes les formes de résistance y furent pratiquées. Dans ce département où l'activité de la Résistance a été forte et où la répression vichyste et allemande a été souvent violente, l'épuration extrajudiciaire fut un phénomène de grande ampleur (350 victimes au moins). C'est dans un climat de libération, mais aussi de pénurie et de violence que se mettent en place le CDL, les Comités Cantonaux de la Libération (CCL) et les CLL, institutions provisoires qui doivent aux côtés de l'autorité préfectorale et des FFI permettre le maintien de l'ordre et de la légalité, une gestion efficace du ravitaillement et le rétablissement des institutions républicaines. Tout d'abord, l'étude de la création et de l'évolution de la composition du CDL de l'Yonne nous a permis de noter le souci d'élargissement du CDL afin qu'il soit représentatif de la physionomie politique du département. Ainsi, par son élargissement progressif, le CDL devient davantage le reflet de l'ensemble de la population du département que celui de la Résistance active. Ensuite, l'étude de l'activité du CDL de l'Yonne nous a fait comprendre que le ravitaillement et l'épuration étaient deux préoccupations majeures du CDL et que le CDL constitue en son sein une demi-douzaine de commissions : d'action immédiate, d'information et de propagande, d'épuration administrative et civile, du ravitaillement et des transports, de la solidarité, des comités locaux et des municipalités, commission pour l'étude des conditions de la reprise économique. L'étude de ses relais que sont les comités cantonaux et locaux, avec l'exemple d'Avallon en particulier, nous a montré le rôle qu'a joué le CCL dans la constitution des municipalités provisoires et le rapport de force qu'un CCL peut établir avec le préfet. Ainsi, l'élargissement du conseil, obtenu grâce à la pression exercée sur le préfet, permet à la Résistance de devenir majoritaire

dans la municipalité provisoire d'Avallon et ce conseil permet à la gauche de s'implanter dans la vie politique avallonnaise. L'existence des CCL est attestée par la publication dans la presse des comptes rendus de leurs activités et par leur participation à la réorganisation des municipalités provisoires. Ils demeurent cependant des organismes très mal connus. Leur rôle et leurs prérogatives sont très mal définis, et se distinguent mal du pouvoir municipal. Leur fonction première est de combler le vide politique qui peut accompagner la Libération. Ils semblent avoir été créés pour prendre une part active et influente dans la composition des municipalités provisoires. Enfin, l'étude des relations du CDL avec le préfet de l'Yonne nous a permis de rendre compte du passage de la coopération à la soumission. Alors que le CDL et le préfet sont d'abord en parfait accord dans leur volonté d'assurer à la Résistance la prise du pouvoir à la Libération, ces rapports vont assez vite se détériorer pour trois raisons : l'amollissement idéologique du CDL, le manque de moyens du CDL et le désaccord politique croissant puisque le préfet et le CDL défendent deux conceptions opposées de l'épuration : le premier veut une politique de réconciliation nationale tandis que le second milite pour une épuration radicale et profonde. A la fin de l'année 1944, le rapport de force évolue en faveur du préfet. A partir de janvier 1945, le préfet ne rend plus compte dans ses rapports des activités du CDL et de ses relations avec lui. Finalement, Le CDL et les autres comités de libération n'ont pas permis à la Résistance de prendre le pouvoir, d'autant plus qu'une partie des forces vives

de la Résistance s'était engagée dans l'armée pour continuer la guerre. Mais ils ont contribué au renouvellement du personnel politique du département et à la plus forte implantation de la gauche. Le Conseil Général de l'Yonne est profondément renouvelé : six conseillers de 1937 seulement sont réélus sur 37, le président et les trois vice-présidents sont des hommes de gauche et d'anciens résistants.

### LES COMITES LOCAUX DE LA LIBERATION (CLL)

*Le Comité Local de Libération de Tourlaville (50) par Laurent Vedy (ANFFRMA)*

Tourlaville est une ville du bord de mer, située à 2,5 km du centre-ville de Cherbourg. Raymond Vedy (1900-1977) est un parisien anarchiste dans les années 20 et est fiché par les Renseignements Généraux (RG). Son premier engagement dans la Résistance se fait, avec son frère, le 17 juin 1940. En 1941, son frère Gilbert est dénoncé et entre dans la clandestinité. Raymond est interrogé longuement par la Gestapo, puis il rallie le mouvement de son frère : Ceux de la Libération comme agent de renseignement P1. Il préside le Comité de Libération de Tourlaville. Il s'agit d'évoquer le contexte de la libération à partir de la lecture de quelques courriers et rapports. Les correspondances dénoncent pour la plupart les collabos, le marché noir, les trafics avec les Allemands et les femmes qui ont eu des rapports avec l'ennemi. Ensuite, l'étude des actions du comité nous a permis de voir l'épuration dans le secteur économique, l'épuration

des fonctionnaires (gendarmerie et police) et de recenser les victimes civiles de la répression et les lieux de la torture d'une part et les membres de la Résistance et les civils blessés ou tués lors des combats d'autre part. Enfin, elle nous a permis de recenser les victimes ayant fui avec l'ennemi

Marie PALAZI

(Photos : COMRA)



### **LES FUSILLÉS DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS, RÉSISTANTS PRÉCURSEURS DE LA LIBÉRATION**

L'organisation des cérémonies d'hommage aux fusillés du 15 décembre 1941 dans un lieu différent chaque année permet de connaître la Résistance des lieux de cérémonies. Le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris est particulièrement engagé dans la Résistance comme en témoigne la vingtaine d'exécutés par les nazis et le régime de Vichy. Parmi ceux ci, Abraham Trzebrucki, Corentin Celton, Georges Politzer, Rino Della Negra, Charles Sylvestri... Abraham Trzebrucki, premier de la liste est guillotiné en septembre 1941 après une condamnation à mort par la Section Spéciale auprès de la cour de Paris. Le commissaire divisionnaire Charles Sylvestri est le dernier fusillé au château de Vincennes, le 19 août 1944. Autant que l'on sache, il n'est pas résistant, mais s'est sacrifié pour couvrir ses subordonnés après que l'on ait trouvé un brassard FFI dans son commissariat. A noter qu'il a été emprisonné rue Traversière avant d'être conduit au fort de Vincennes. C'est dans cette rue que Raymond Ballet, Octave Lamand et Hermann Schipke habitent. Une plaque commémorative a été dévoilée le 15 décembre 2018 avant les cérémonies à la mairie. A ces trois fusillés dont nous rappelons ci-dessous le parcours, il faut ajouter Joseph Fridman fusillé le 15 décembre 1941 au Mont Valérien.

#### **RAYMOND BALLETT (1)**

Né le 17 juin 1907 à Paris (V<sup>e</sup> arr.), fusillé comme otage le 21 septembre 1942 au Mont-Valérien, Il est employé puis huissier au service intérieur du métropolitain, militant communiste de Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise, Essonne), résistant. En novembre 1941, il habite 24 rue Traversière à Paris (XII<sup>e</sup> arr.), où il vit avec son amie Paulette Niot. Il est arrêté le 10 mars 1942 et reconnaît avoir hébergé dans une chambre de Vincennes des responsables communistes.

Raymond Ballet est remis aux Allemands et emprisonné au Cherche-Midi. Transféré le 24 août 1942 au fort de Romainville, il est désigné comme otage avec quarante-cinq résistants et passé par les armes le 21 septembre 1942 au Mont-Valérien.

#### **JOSEPH FRIDMAN**

Né le 2 juin 1899 à Piaski (Pologne), fusillé comme otage le 15 décembre 1941 au Mont-Valérien, ébéniste, communiste parisien. Après la promulgation du statut des juifs, Joseph Fridman doit renoncer à travailler.

Le 23 mai 1941 les policiers investissent le 58 rue Crozatier où il habite. Les policiers arrêtent Joseph Fridman et Jankiel Minsky, porteurs de tickets de cotisation du Parti communiste ; Adolf Pivolski, (Abraham Trzebrucki), Léon Jolles. Incarcéré à Drancy, Joseph Fridman, désigné comme otage, est passé par les armes le 15 décembre 1941 au Mont-Valérien,

#### **OCTAVE LAMAND**

Né le 10 décembre 1908 à Lille (Nord), fusillé comme otage le 15 décembre 1941 à Caen (Calvados) ; miroitier, menuisier ; militant communiste à Paris.

Miroitier puis menuisier aux établissements Kelner et Bechreau à Boulogne-Billancourt, domicilié à Paris, 58 rue Traversière (Paris 12<sup>e</sup>). Octave Lamand est arrêté à son domicile par la police française le 15 juillet 1941 pour « activités communistes ». Condamné le 27 août 1941 à quinze ans de travaux forcés par la Section spéciale près de la cour d'appel de Paris, il est incarcéré à Fresnes, puis à la maison centrale de Caen.

Il est désigné le 13 décembre par le *Militärbefehlshaber in Frankreich* pour être fusillé avec quatre-vingt-quatorze autres otages de la Zone nord.

#### **HERMANN SCHIPKE**

Né le 30 juin 1921 à Darmstadt (Allemagne), fusillé comme otage le 15 décembre 1941 au Mont-Valérien, commune de Suresnes (Seine, Hauts-de-Seine) ; tailleur d'habits ; militant communiste.

Il est arrêté une première fois par des policiers le 19 août dans la rue Jean Macé et une seconde fois le 4 octobre 1940 pour avoir collé des papillons communistes qualifiés de « subversifs » sur les murs d'un immeuble au 45 rue de Lyon. Il est condamné par un tribunal militaire allemand le 6 novembre 1940 à une peine de six semaines de prison et à l'issue de sa peine il est transféré au camp de Drancy. Désigné comme otage, il est transféré le 14 décembre 1941 au Mont

Valérien. Hermann Schipke est passé par les armes le 15 décembre 1941.

Au moment où nous fêtons le 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération, il faut rappeler que tous ces fusillés depuis 1941 en sont les acteurs précurseurs et ne pas les oublier.

(1) toutes les biographies détaillées sauf celle de Charles Sylvestri fusillé dans les combats de la Libération sont dans le dictionnaire des fusillés et massacrés <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip-php?mot21>

## DISPARITION DE CLAUDE DUBOIS

Claude Dubois vient de décéder après Victor Beauvois et Claude Sourdeau. Tous les trois habitaient les Hauts-de-France. Tous les trois sont des figures emblématiques de « l'affaire Speidel » en 1957-1958. Le colonel Hans Speidel est chef d'Etat Major du général Von Stülpnagel, commandant en chef de l'armée allemande en 1940-41, puis général chef d'Etat major du Feld-maréchal Rommel, commandant du groupe d'Armée B sur le front ouest en 1944. Speidel est nommé commandant des forces terrestres du secteur Centre Europe de l'Otan. Pendant la guerre en France, il participe à la mise en place de la ligne de démarcation et des sections spéciales en juillet-août 1941 qui ont jugé de nombreux résistants pendant toute la guerre. Ils ont tous les trois signé une lettre comme environ 140 fils de résistants et déportés au président René Coty, lui précisant qu'ils ne feraient pas leur service militaire sous « les ordres de Speidel, assassin de nos pères ». Claude Marty est le premier appelé au service militaire. Il est emprisonné le 15 mars 1957 à la prison de Fresnes. Douze autres fils de martyrs le rejoignirent à Fresnes en 1957 et début 1958 dont Beauvois, Dubois, Sourdeau. Dix autres furent emprisonnés, 6 au Maroc, 3 à Metz, 1 à Bordeaux. De nombreuses associations de résistants et déportés (dont la nôtre), des témoignages individuels, des représentants d'associations de solidarité comme le Secours Populaire, de syndicats comme la Confédération Générale du Travail, l'Union de la Jeunesse communiste, d'éminents représentants de la société civile interviennent pour leur libération et contre la présence du Général Speidel à l'Etat-major de l'Otan. Au terme de l'instruction et avant de les déférer devant la justice militaire et tenant compte des nombreux appuis en

France et à l'étranger (Allemagne, Angleterre, Danemark...) le gouvernement cède. Jacques Chaban-Delmas, ministre de la Défense nationale et des forces armées, envoie une lettre en avril 1958 à Daniel Mayer, président de la Ligue des droits de l'Homme où il reconnaît la justesse du combat des signataires de la lettre au Président Coty. Il leur propose de faire leur service militaire Outre-mer, hors du commandement de l'Otan.

- **Victor BEAUVOIS** est le fils de Victorien Beauvois, FTP mort en opération à Chaville en Seine-et-Oise, le 6 août 1943 et le neveu de René Beauvois, fusillé le 9 février 1944 au fort de Bondues. Il est instituteur au Cateau. Marié, il est père de deux jeunes enfants de 3 et 2 ans. Il est arrêté le 15 mai 1957 et emprisonné à Fresnes. Après plusieurs mois de démarches de ses avocats, il est mis dans une cellule avec Claude Marty, arrêté le 15 mars. Compte tenu du peu de temps de service qui lui reste à faire, il ne part pas en Afrique et est renvoyé dans ses foyers le 5 novembre 1958. Il était membre de notre association ;

- **Claude DUBOIS** est le fils de Jules Dubois, sergent FTP mort en déportation pendant l'évacuation du camp de Gross Rosen, le 15 avril 1945. Il est fiancé et sa fille, Marie-Claude, naît pendant son séjour en Mauritanie. Il est menuisier à Gagny (62), arrêté le 9 juillet 1957 et emprisonné à Fresnes. Il fait après sa libération son service militaire à l'oasis de Tidjika en Mauritanie.

- **Claude SOURDEAU** est le fils d'Henri Sourdeau, déporté disparu au camp de Mauthausen. Il habite Montreuil quand il est arrêté le 10 janvier 1958 et emprisonné à Fresnes. Il fera, après sa libération, son service militaire à Fort Gouraud en Mauritanie. Il était membre de notre association.

## Le Concours national de la Résistance et la Déportation

C'est un concours scolaire institué il y a 60 ans, à l'initiative d'associations de déportés et résistants. Le thème défini chaque année permet de faire un travail interdisciplinaire. Les élèves y participent seuls ou collectivement. Il est placé sous la responsabilité des recteurs d'académie et suivis par les référents académiques mémoire et citoyenneté. Il s'adresse aux élèves de la classe de 3<sup>e</sup> des collèges et de toutes les classes jusqu'au baccalauréat des lycées.

Peuvent y participer : les élèves des établissements relevant de l'Éducation Nationale ou d'autres ministères ainsi que les élèves scolarisés dans d'autres structures comme par exemple les centres d'apprentissage, les enseignements par correspondance... Une liste détaillée des différentes situations est disponible avec le règlement.

Le concours s'appuie sur les programmes d'enseignement des collèges et lycées, particulièrement les programmes d'histoire et d'enseignement moral et civique, mais tous les autres programmes peuvent être concernés, d'autant plus que ses objectifs pédagogiques sont larges et laissent une grande marge de manoeuvre aux élèves et encouragent leurs initiatives. Depuis 2015, il s'inscrit dans les parcours citoyens. Le thème est défini chaque année et il change tous les trois ans scolaires depuis son annonce en mai-juin avant sa réalisation dès la rentrée suivante de septembre jusqu'à la remise des prix nationaux presque deux ans après.

Le concours bénéficie de nombreux partenariats : les ministères et administrations concernées, les associations d'élus, les musées, les associations... Parmi celles-ci, les fondations de la Résistance et de la Déportation, la FNDIRP, l'ANACR, le Musée de la Résistance Nationale... Ce partenariat de nos associations avec l'Education Nationale est naturellement à préserver, d'autant plus qu'il est parfois remis en cause.

**Modalités pratiques : inscriptions et aides pédagogiques.** Les inscriptions se font dans

quatre catégories de participation : lycée, collège et devoir individuel ou collectif. Pour chaque type de participation, des fiches de descriptions détaillées du travail demandées sont disponibles (longueur, temps...).

Les aides pédagogiques sont nombreuses. Les enseignants peuvent consulter le portail Eduthèque en s'y inscrivant avec leurs adresses professionnelles, numériques et pédagogiques. Ils y trouveront le traitement du sujet annuel par l'inspecteur général chargé du concours et des dossiers. Dossier de suivi fait par des enseignants et dossiers réalisés par les associations participant au concours. De plus, pour soutenir les élèves dans leurs projets, de nombreuses aides pédagogiques sont mises à leur disposition : le portail du concours donne accès à de nombreux documents pour pallier la disparition des témoins directs. Les associations et institutions partenaires mettent aussi à la disposition des élèves chaque année des dossiers. Enfin, toutes les initiatives sont laissées aux professeurs et élèves pour compléter cette abondante documentation, notamment en faisant intervenir des témoins ou des personnes compétentes pour éclairer les élèves sur le sujet du concours.

Le sujet du concours en cours (2018-2019) est : «Répressions et Déportations en France et en Europe». En 2019-2020 ce sera : «1940 entrer en Résistance : comprendre, refuser, résister».

En tant que familles de fusillés, massacrés de la Résistance, nous devons soutenir et participer à ce concours si nous sommes sollicités par les organisateurs ou les professeurs volontaires qui encadrent les élèves. Nous devons aussi encourager les établissements scolaires à y participer, d'autant plus qu'il convient de nouveau de signaler que ce concours sous la responsabilité de l'Éducation nationale se fait en partenariat avec nos associations.

Renseignements complémentaires : Portail du concours sur le site du Ministère de l'Education Nationale, <http://eduscol.education.fr/>.